



CONCESSION RELATIVE  
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC

FICHE MODIFICATIVE

N° 0 0 2 A

A. DEMANDE DE MODIFICATION

A.1. ORIGINE DE LA MODIFICATION

Demande du Délégué

Proposition du Délégué

Changement de législation

A.2. LIBELLE DE LA MODIFICATION

Modifications liées à l'utilisation de l'équipement par les clubs

A.3. DESCRIPTIF DE LA MODIFICATION:

Modifications et Adaptations de l'aménagement des locaux dédiés aux clubs  
Modification de l'installation de production d'air comprimé

A.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS IMPACTES

- 1 : Annexe A III - 3.1 Programme des besoins -> F. Les locaux clubs (page 58)
- 2 : Annexe A VI.a\_10.4\_1 Surfaces projet
- 3 : Annexe A VI.a\_11.3 Panneaux
- 4 : Annexe A VI.a\_11.5 Façades
- 5 : Annexe A VI Plan entretien, maintenance et GER

B. FICHE FINANCIERE

B.1. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

en € HT valeur 5 décembre 2019

Honoraires MOE	800,00
Montant des travaux (cf. fiche financière)	11 180,00
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	1 198,00
<b>Total</b>	<b>13 178,00</b>

Nota bene : Le chiffrage ne prend pas en compte les coûts de mise au point juridique et financière de l'avenant qui intégrera cette modification.

B.2. IMPACT SUR LE DELAI DE REALISATION

Impact sur la date de Mise à Disposition Réelle  sans objet

Nota bene : L'impact global des modifications sur les délais de réalisation, prévus au Contrat, sera déterminé au plus tard trois mois avant la Date Contractuelle de Mise à Disposition Contractuelle, pour tenir compte des incidences des délais, en particulier la validation tardive des FM, de l'ampleur de l'ensemble des modifications qui ont été ou seront approuvées et des interactions possibles entre elles.

B.3. IMPACT SUR LA COMPENSATION FINANCIERE VERSEE AU DELEGATAIRE PAR LE DELEGANT

en € HT valeur 5 décembre 2019

Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE1)	0,00
Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE2)	0,00

B.4. PIECES JOINTES

- 1 : Mémoire détaillé
- 2 : Fiche financière
- 3 : Extraits des plans architecte avec locaux modifiés (DET indice H par rapport à l'offre finale)
- 4 : Principe d'installation air comprimé (y compris Nitrox) : implantation, schéma, détail niche en façade Nord, ...

B.5. VALIDITE DE LA FICHE FINANCIERE ET DU MÉMOIRE DETAILLE

Etabli par : Corentin Aubry  
le 05/01/2022  
Durée de validité de la fiche financière : 30 jours après émission  
Date limite de validité de la fiche financière : 04/02/2022

Le Délégué  
Visa  
Corentin AUBRY

C. VALIDATION DE LA MODIFICATION

C.3. VISA DE LA FICHE MODIFICATIVE

Etabli par le: 17 FEV. 2022

Le Délégué  
Visa

